



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sécurité

Question écrite n° 100839

Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan appelle l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État sur la mise en oeuvre des dispositions de la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003 relative à la sécurité des ascenseurs. Même échelonnée sur plusieurs années, la mise aux normes de ces installations représentera pour les copropriétaires, qu'ils soient occupants ou bailleurs, des sommes non négligeables. Aussi, il lui demande de bien vouloir prévoir dans la loi de finances pour 2007, des mesures d'incitation fiscale en faveur des contribuables exposant des dépenses pour les travaux de mise aux normes des ascenseurs de leur immeuble.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Dupont-Aignan](#)

Circonscription : Essonne (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100839

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : budget et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : budget, comptes publics et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juillet 2006, page 7698